



# NOTICE D'INSCRIPTION 2023/2024

**Vous n'avez pas pu être présent le 16/09....., il n'est pas trop tard pour vous inscrire !**

## 1/ Déroulement des inscriptions aux activités annuelles :

### 1.1/ Si vous n'avez pas pu venir ou vous faire représenter le 16/09 : INSCRIPTION PAPIER !

Le bulletin d'inscription "papier" est désormais à disposition sur le site internet du foyer : <https://foyerduparmelan.com/activites/>

2 étapes désormais :

1. **Prise de contact avec le (les) référent(s)** pour confirmer la possibilité de l'inscription et le créneau sélectionné via le formulaire d'inscription <https://foyerduparmelan.com/contact/>
2. **Renseigner le bulletin d'inscription "papier"** par vos soins (Sans oublier les adhésions obligatoires), le déposer accompagné de votre règlement par chèque(s) dans la boîte aux lettres du Foyer, située à l'entrée de la bibliothèque.

### 1.2/ **Attention : Majoration de 20% si réception de votre inscription après le 30/09 :**

Pour l'ensemble des activités annuelles, toute inscription déposée dans la boîte aux lettres après le 30/09 sera alors majorée de 20%.

Les stages ne sont pas concernés par cette mesure.

Note:

1. **Pour les essais (1 cours)**, inscription à faire de manière classique : Chèque à remettre dès l'inscription, via le processus ci-dessus. En cas d'essai non concluant, le chèque sera restitué.
2. **Si suite aux inscriptions, l'effectif de certains cours ne doit pas être suffisant**, le cours pourrait être annulé et votre paiement vous serait alors restitué.
3. **L'inscription à une activité annuelle vous engage pour l'année**: Pas de remboursement en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année.
4. **Pour l'activité Ski**, l'inscription et l'adhésion de votre enfant nécessitent la souscription d'une adhésion Adulte par famille. (Afin d'assurer le parent accompagnateur)
5. **Enfin, Nous recherchons un référent pour l'activité Cirque !!**

L'équipe du Foyer reste à disposition pour vous renseigner sur ce rôle essentiel : Lien entre le prof, les élèves, et le CA du Foyer. Merci d'avance !

## 2/ Pour les stages :

Pour les stages, les informations et modalités d'inscription vous seront communiquées via notre Newsletter.

Vous souhaitez être informé ? Faites le nous savoir via le formulaire de contact.

<https://foyerduparmelan.com/contact/>

Nous vous ajouterons dans notre mailing liste afin que vous puissiez recevoir les informations le moment venu.

Vous devrez vous acquitter du prix de l'adhésion, si vous n'êtes inscrit à aucune autre activité du Foyer.

## 3/ Règles de Remboursement en cas de Pandémie :

Un cours « annulé » est un cours qui n'aura pas pu être replanifié, ou dispensé à distance, du fait d'événements pandémiques.

Le référent de chaque activité sera en charge de réaliser le suivi tout au long de l'année. Le bilan global annuel sera réalisé fin Juin.

Comme pour les années précédentes, hors "Activité Ski", une « franchise » de 3 cours « annulés » a été décidée par le CA pour toutes les activités proposées.

**Pour les 3 premiers cours annulés** (Non reportés, non tenus à distance), aucun remboursement ne sera réalisé, les professeurs seront alors payés à 100%.

**A partir du 4ème cours annulé**, un remboursement sera réalisé fin Juin 2023 au prorata du nombre de cours prévus.

Pour les professeurs, l'idée sera alors de maintenir leur salaire à 70% minimum. A décider/confirmer par le CA en fonction du nombre de cours annulés et de l'enjeu associé le moment venu.

## 4/ Liens Utiles :

Une question ? <https://foyerduparmelan.com/contact/>

La description des activités ? <https://foyerduparmelan.com/activites/>